



CGT Educ'Action 69

Faisons un autre choix de société

Cr csasd mesures d'ajustement carte scolaire du 26 juin

- Dernier CSASD du Dasen qui part à la retraite.
- Fil rouge de ses décisions :
 - « aucune fermeture en septembre » → du coup pas mal de fermetures alors que dans certaines écoles les inscriptions ne sont pas forcément terminées, en se laissant la possibilité de rouvrir fin août.
 - Pas de réouverture ou fermeture si un ou 2él en dessous/au-dessus du seuil
- Perte nationale de 1117 postes dans le 1^{er} degré
Dans le Rhône, c'est une perte d'environ 50 postes et des brouettes...
- Il a été autorisé à prendre 60 candidat·es sur Liste Complémentaire dans le Rhône, pour 40 dans l'Ain et dans la Loire : Tous les stagiaires doivent être affecté·es donc la priorité est de leur trouver un support de poste. Décision arrivée tardivement, compliqué de mettre en œuvre. Certain·es connaîtront leur affectation fin août début septembre.
- Moins de stagiaires à mi-temps l'année prochaine (35 de moins que cette année) et plus à temps plein (38 de plus) -> fait gagner environ 18 ETP au département, « ressources humaines qui pourront notamment être utilisées sur les remplacements » → Dégradation de la qualité de la formation qui peut en résulter...
- Certaines zones du département ont beaucoup de mouvements d'élèves (Lyon 7^e/8^e notamment), avec des écoles qui perdent beaucoup et d'autres qui gagnent beaucoup [d'élèves]. Les écoles du Tonkin perdent beaucoup d'élèves (notamment du fait du quartier impacté par les points de deal...).
- Brignais perd également des élèves, tout comme le 1^{er} et le 6^e (ce qui n'était pas le cas avant), surement dû au fait que c'est beaucoup trop cher pour se loger lorsqu'on est jeune couple avec des enfants.
- Dotation AESH entre les 3 départements est en train d'être répartie. + 50 ETP budgétés par le Ministère pour notre acad.

- Vote finale : Quasi unanimité contre à part UNSA et SGEN qui s'abstiennent...
- Prochain csasd fin août avec le nouveau dasen qui nous vient de l'Essonne.